

Projet éolien de Nesle-et-Massout



Bulletin d'information n°2 - Avril 2024

Monsieur, Madame,

Les études de faisabilité (faune, flore, milieux naturels, paysage, acoustique, vent) ont été initiées au cours de l'année 2023, et viennent de nous dévoiler leurs premières conclusions. Les éléments recueillis permettent d'ores et déjà de confirmer la viabilité d'un projet éolien sur la commune de Nesle-et-Massout. Certaines études se poursuivront sur l'année 2024, comme l'étude de vent, par exemple, dans le but d'affiner la précision des calculs de production électrique.

Avec ce bulletin, nous souhaitons vous partager les principaux enjeux identifiés grâce aux observations de terrain effectuées par les bureaux d'études indépendants et à leur travail de collecte de données bibliographiques, permettant ainsi au projet éolien de Nesle-et-Massout de se dessiner progressivement.

Ces études se concrétiseront par des scénarii d'implantation, que nous pourrons vous présenter lors de permanences publiques prévues à la fin du 2nd trimestre 2024. Une invitation vous sera envoyée.

Nous restons à votre disposition pour toute question et joignable par mail et téléphone aux coordonnées indiquées au dos du présent bulletin.

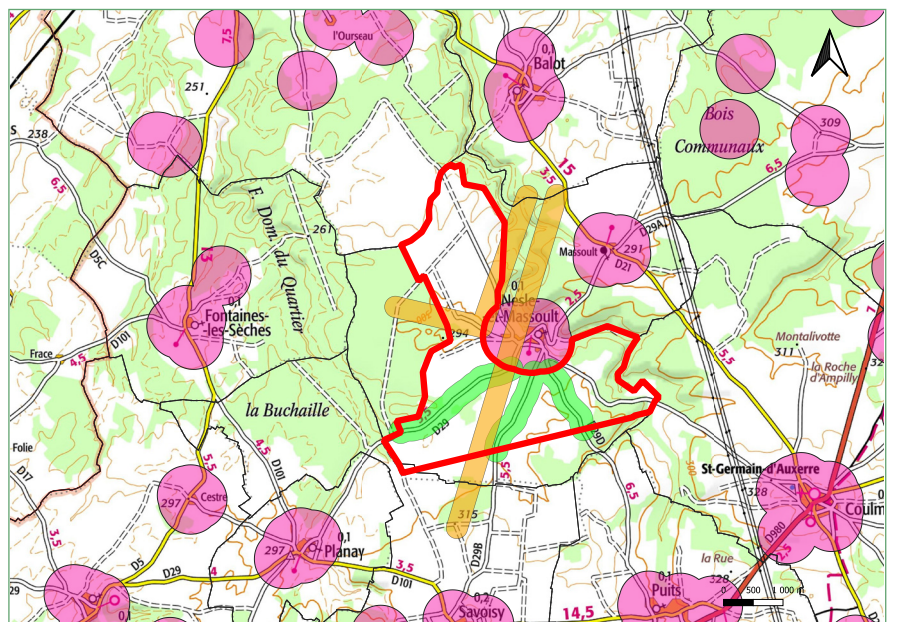
Caroline Wolff, Louis-Gabriel Bécue,
Responsables de projets éoliens

Localisation du projet

La zone d'étude du projet (contours rouges sur la carte ci-contre) résulte d'une analyse cartographique comprenant diverses contraintes comme : les contraintes aéronautiques, la distance aux radars, les contraintes environnementales, etc. Elle a été modifiée depuis le 1^{er} bulletin d'information, du fait de l'extension de la zone du réseau très basse altitude de l'armée.

Au sein de cette zone d'étude, des contraintes additionnelles doivent être prises en compte, comme l'éloignement aux habitations (en rose), la distance aux routes départementales (en vert), ou encore le faisceau hertzien (en orange).

Les éoliennes pourront se situer au sein des zones hors contraintes (non colorées). Aujourd'hui, leur emplacement, leur nombre ou encore leur gabarit ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études et les enjeux et sensibilités observés sur le territoire, le scénario le plus adapté sera déterminé.



Chronologie du projet

2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire, élu.es et propriétaires fonciers

2023

- **Janvier** : Lancement de l'étude d'état des lieux environnemental du secteur (faune, flore et milieux naturels).
- **Avril** : Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site ;
1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- **Juin** : Réunion publique d'information.
- **Automne** : Lancement des études paysagère et acoustique (campagne de mesures acoustiques en octobre).

Début 2024

- Réception des premiers résultats des études „faune, flore et milieux naturels“, acoustique et paysagère.
- 1^{ère} réunion du comité de suivi.
- 2^{ème} bulletin d'information.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

2024

- **Printemps - été** : Réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les enjeux identifiés.
- **Juin** : permanences publiques d'information.
- **2^{ème} semestre** :
Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact.

Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.

2025 - 2026

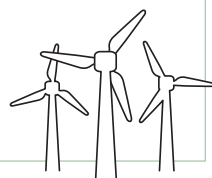
- Dépôt du dossier en préfecture de Dijon.
- Analyse du dossier par les services de l'état et éventuelle demande de compléments.
- Enquête Publique durant un mois.

2026 - 2027

- Décision préfectorale sur l'autorisation environnementale.

à partir de 2028

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans.



Déroulement des études de faisabilité

Un projet éolien est soumis à l'obtention d'une autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation doit comprendre une étude d'impact, qui va rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement (biodiversité, population et santé humaine, les terres, le sol, l'eau, le climat, le patrimoine culturel, le paysage, etc...) du projet éolien.

Ces différentes études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **L'état initial** : cette partie va décrire l'état du site et ses alentours avant le projet, en identifiant, analysant et hiérarchisant l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel.
2. **L'évaluation des impacts** : une fois les aménagements du parc éolien définis, une analyse des impacts bruts est effectuée. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **La proposition des mesures** : cette partie va présenter les mesures de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC), ce qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. L'objectif est de définir le projet le plus adapté au territoire.

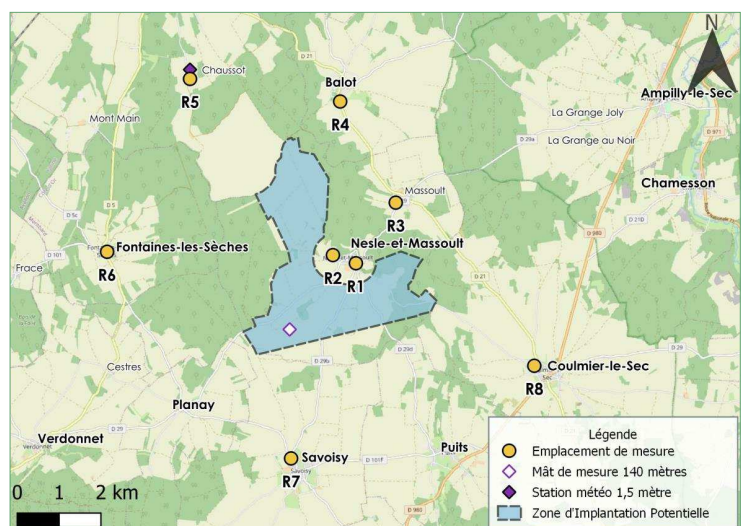
Concernant le projet de Nesle-et-Massoult, les états initiaux acoustique et paysager ont été réceptionnés, et les états initiaux environnementaux sont en cours de finalisation. Leur analyse sera la prochaine étape. Elle permettra de déterminer les mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation.

Les premiers résultats des études de faisabilité

L'étude acoustique

Elle consiste à caractériser l'impact acoustique d'un parc éolien dans l'environnement de la zone d'étude.

La première étape est de constituer l'état initial de l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo (direction et vitesse du vent) et de l'heure. Pour cela, une campagne de mesures acoustiques a été réalisée du 10 au 31 octobre 2023. Huit points d'enregistrement ont été sélectionnés au niveau des zones d'habitation les plus proches de la zone d'étude afin d'y mesurer le niveau de bruit « résiduel », c'est-à-dire sans les éoliennes :



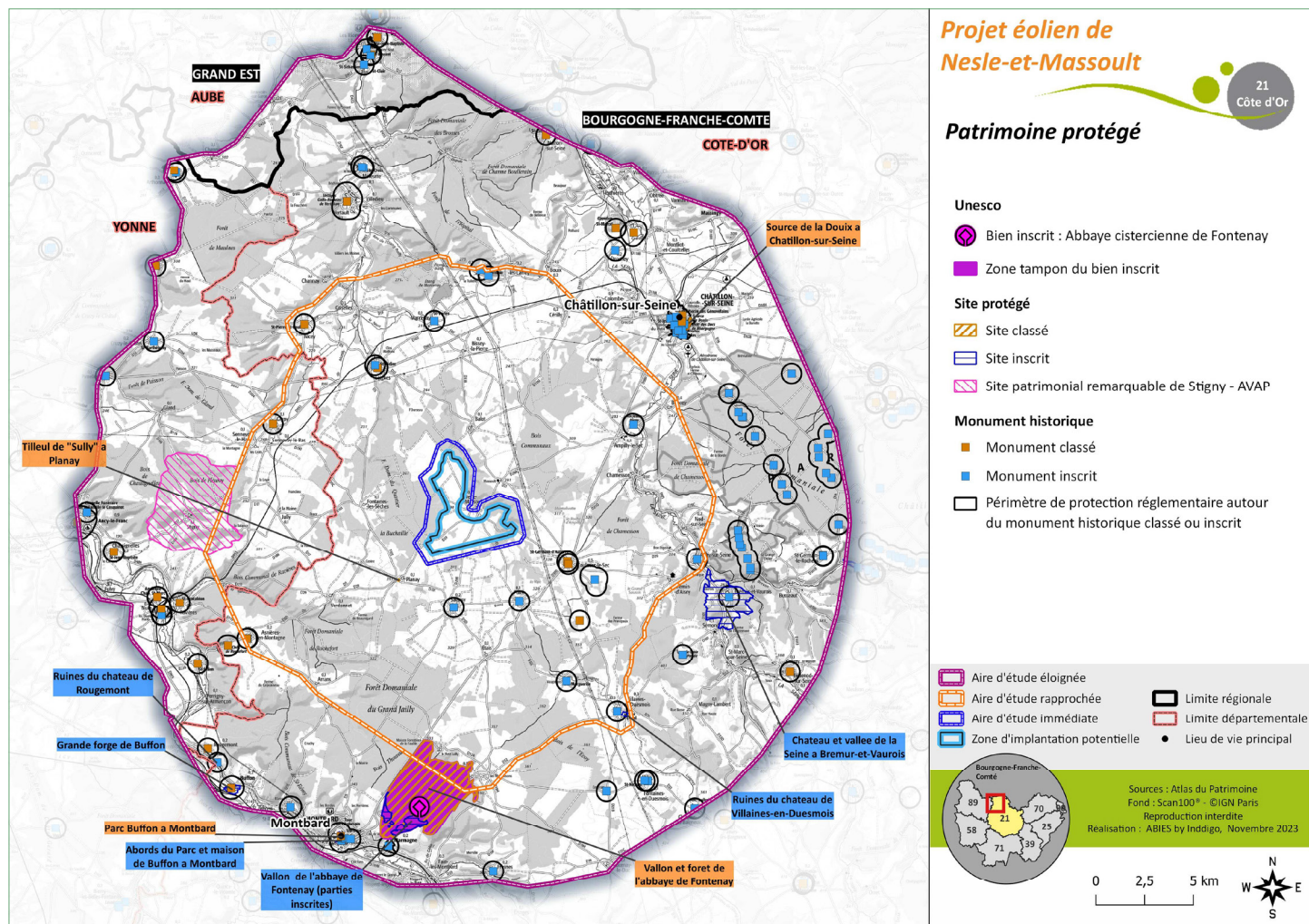
La zone d'étude se situe dans un secteur rural principalement marqué par des bruits d'origine naturelle (vent dans la végétation, oiseaux) et par les activités humaines liées à l'agriculture. Les niveaux de bruit sont de ce fait plus élevés en journée (entre 7h et 19h) qu'en soirée et nuit (entre 19h et 7h). Ces niveaux de bruit diffèrent selon la direction du vent.

Du fait d'une ambiance sonore plus calme en soirée et nuit, le niveau d'enjeu varie entre fort et très fort. En journée, les enjeux varient entre faible et modéré.

La position et le type d'éolienne seront adaptés. Si nécessaire, les éoliennes seront bridées (réduction de la vitesse de rotation et donc du niveau sonore émis) ou même arrêtées selon les vitesses et directions de vents.

L'étude du paysage et du patrimoine

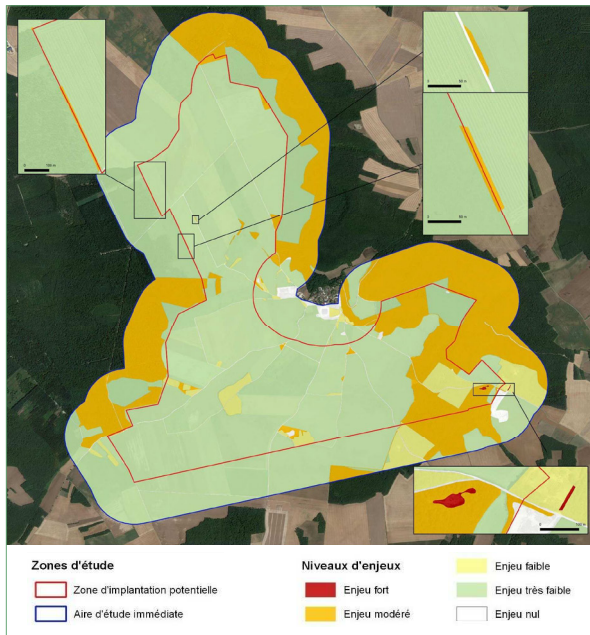
L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les enjeux du territoire. L'état initial complet a été réceptionné. La carte ci-dessous représente les différentes aires d'étude. Le périmètre de l'aire d'étude éloignée retenu est maximisant, et va donc varier entre 17 et 20 km, prenant ainsi en compte le site UNESCO des Riceys.



Le projet se situe à proximité de sites à enjeux tels que l'abbaye cistercienne de Fontenay et le site patrimonial remarquable de Stigny. Les incidences potentielles du projet sur ces sites sont négligeables à très faibles.

Des points de vue ont été sélectionnés en fonction de ces sensibilités, afin de réaliser des photomontages permettant de visualiser le projet et comparant les différents scénarii d'implantation.





Les études de la faune, de la flore et des milieux naturels ne sont, à ce jour, pas totalement finalisées. Il reste des analyses à mener concernant les hivernants et la période nuptiale. Néanmoins, les principales sensibilités de la zone d'étude sont identifiées.

L'étude de la population d'oiseaux et de rapaces : une attention particulière a été apportée à l'étude du milan royal et de la cigogne noire. On note une présence régulière du milan royal sur la zone d'étude. Il y chasse occasionnellement, notamment lors des travaux agricoles. La cigogne noire, quant à elle, n'a pas été aperçue sur le site. De nombreuses autres espèces ont été recensées. Il conviendra de respecter une garde au sol suffisante et d'éviter les secteurs boisés.

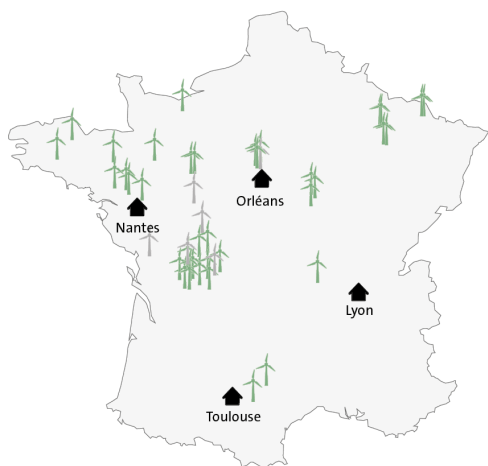
L'étude de la population des chauves-souris : les principaux corridors de déplacement ont été identifiés le long des lisières, des bosquets et des allées forestières. Les espèces qui ont été recensées privilégient en effet les milieux boisés pour chasser et transiter. Il conviendra de respecter une distance suffisante aux lisières.

Pour la faune terrestre, les enjeux sont faibles sur l'ensemble de la zone d'étude.

Enfin, la diversité floristique de la zone d'étude est relativement faible en raison du contexte agricole de grande culture.

L'objectif de cet état initial est de connaître avec précision les différents enjeux et sensibilités présents sur la zone d'étude. Cela va permettre, dans un premier temps, d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement et d'éviter certaines zones, et dans un second temps, de mettre en place des mesures de réduction, voire de compensation, des incidences qui n'auront pas pu être évitées. Leur considération dans l'élaboration du projet permet de le faire évoluer afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet avec la préservation de l'environnement.

ABO Wind en France



Avec son équipe de 180 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.

38 parcs raccordés
193 éoliennes
401 MW

6 parcs en construction ou prêts à construire
64 MW

Contacts

Responsable du projet

Caroline Wolff
 Tél. : 06 71 11 62 96
 caroline.wolff@abo-wind.fr

Responsable de la communication du projet

Edith Recourt
 Tél. : 05 34 31 49 17
 edith.recourt@abo-wind.fr

Historiquement, notre entreprise est pionnière dans le développement de l'énergie éolienne, puis nos expertises et nos connaissances se sont développées. Aujourd'hui, et après 20 ans d'activité dans le secteur énergétique français, nous travaillons également sur des projets photovoltaïques, de stockage et d'hydrogène.

C'est cette approche désormais globale du marché des énergies renouvelables que nous souhaitons mettre en avant en devenant ABO Energy à partir du 15 mai prochain.

Scannez-moi pour en savoir plus



ABO Wind devient **ABO ENERGY**

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

- > Zone d'information
- > Nos projets
- > Bourgogne-Franche-Comté
- > **Projet éolien de Nesle-et-Massoult**

ABO
WIND